



Edité le : 14/02/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LOIRE FOREZ AGGLO

17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE  
BP 30211  
42605 MONTBRISON Cedex .

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE25-17263		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2502-15524-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS Loire Santé et Environnement
<b>N° Analyse :</b>	00224332	<b>N° Prélèvement :</b>	00194391
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	LA FARGE ST BONNET LE COURREAU	<b>Code PSV :</b>	0000001148
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET CUISINE - GRANDRIS		
<b>Dept et commune :</b>	<b>42 SAINT-BONNET-LE-COURREAU</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 45,6765264800	<b>Y :</b>	3,9339609600
<b>UGE :</b>	0133 - AEP LFA SAINT BONNET LE COURREAU		
<b>Type d'eau :</b>	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
<b>Type de visite :</b>	D2	<b>Type Analyse :</b>	D2CNP
<b>Nom de l'exploitant :</b>	CA LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION 17 BD DE LA PRÉFECTURE CS 30211 42605 MONTBRISON CEDEX	<b>Motif du prélèvement :</b>	CP
<b>Nom de l'installation :</b>	ST BONNET LE COURREAU LA FARGE	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 12/02/2025 à 10h55 Réception au laboratoire le 12/02/2025 Prélevé par CARSO LSEHL / CARDOSO Clara Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	<b>Code :</b>	000821

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 12/02/2025

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Analyses physicochimiques</b> <b>Métaux</b>								
Nickel total au 1er jet	42D2CNP>	8	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20	#

.../...

Edité le : 14/02/2025

Identification échantillon : LSE2502-15524-1

Destinataire : LOIRE FOREZ AGGLO

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	#
Plomb total au 1er jet	42D2CNP>	5	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#
Cuivre total au 1er jet	42D2CNP>	9.61	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0	#

42D2CNP> ANALYSE (D2CNP=CU+NI+PB) EAU DE DISTRIBUTION (ARS42-2025)

Eau non conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres suivants :

- Cuivre total au 1er jet

Eau non conforme aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres suivants :

- Cuivre total au 1er jet

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX  
Valideur technique

